

INTERDICTION VOL DE DRONES DE LOISIRS

Zone Militaire base aérienne 702



1

Quelles zones interdites* de vol ?

Communes aux abords de la base :



- Avord
- Baugy
- Brecy
- Crosses
- Farges-en-Septaine
- Jussy-Champagne
- Nohant-en-Goût
- Savigny-en-Septaine
- Villabon



Vol interdit sur terrain public ou privé, quelle que soit la hauteur.

* Zone LF P40 soumise à réglementation.

2

Quelles sanctions encourues ?

- Poursuites pénales : amendes voire peines de prison
- Confiscation du matériel



3

Informations utiles :



Géoportal : carte de France des zones interdites (en rouge) ou réglementées (en orange) aux vols de drones.

Service-public.fr : Toutes les informations utiles sur la réglementation des drones de loisirs



Témoin d'un vol de drone aux abords de la base :

Composez le :

ou contactez la gendarmerie de l'air et de l'espace d'AVORD :